

Décision 15-DCC-22 du 27 février 2015

relative à la prise de contrôle exclusif de la
société Clairdis par Système U Centrale
Régionale Nord-Ouest

Posted on: 12 mars 2015 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Système U Centrale
Nord-Ouest

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Sté Clairdis

Lire

le texte intégral de la décision

84.73 Ko